



REGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHE DE SERVICES ACCORD CADRE A BON DE COMMANDE

Maître d'ouvrage

Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné

Objet du marché

Destruction des nids de frelons asiatiques sur le territoire de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pour la période du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2030 pour un montant maximum de 180 000,00€ TTC

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : jeudi 22 octobre 2026 à 12h

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la dématérialisation est obligatoire pour tous les marchés d'un montant supérieur ou égal à 25 000 € HT.

Pensez à vous munir d'un certificat électronique pour la signature des documents.

Plus d'informations sur <https://megalisbretagne.org> – service aux entreprises



SOMMAIRE

1.	OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1.	Objet	3
1.2.	Mode de passation	3
1.3.	Type de marché	3
1.4.	Type de contractants	3
1.5.	Décomposition en tranches, lots, ou phases.....	3
2.	CONDITION DE LA CONSULTATION	3
2.1.	Modifications de détails au dossier de consultation	3
2.2.	Délai de validité des offres	3
2.3.	Retrait du dossier de consultation.....	3
3.	MODALITES DE TRANSMISSIONS DES OFFRES.....	4
3.1.	Déroulement de la procédure	4
3.2.	Contenu de l'offre	4
3.3.	Signature de l'offre	4
4.	SELECTION ET JUGEMENT DES OFFRES	5
5.	ATTRIBUTION DU MARCHE	5
6.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	5
7.	DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION	5

1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1. Objet

La présente consultation a pour objet la destruction des nids de frelons asiatiques sur le territoire de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, pour quatre années sur la période allant du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2030 selon les modalités définies au Cahier des clauses particulières du présent marché.

Le pouvoir adjudicateur est la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné. Son représentant, signataire de l'accord-cadre, est le Président de la Communauté de communes.

1.2. Mode de passation

La présente consultation est lancée suivant un marché à procédure adaptée, définie à l'article 27 du Code des Marchés Publics (Décret 2016-330 du 25 mars 2016). Elle est soumise aux dispositions de l'article L2123-1 du Code la Commande publique.

1.3. Type de marché

La présente consultation est lancée en vue de l'attribution d'un marché public de services sous la forme d'un accord cadre à bon de commande pour un montant total maximum de 180 000,00€ TTC.

1.4. Type de contractants

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Si le marché est attribué à un groupement conjoint, celui-ci sera tenu d'assurer sa transformation en groupement solidaire après attribution du marché. Les entreprises faisant partie du groupement solidaire doivent désigner un mandataire du groupement. Le mandataire sera chargé de la coordination de l'ensemble des intervenants, de la réception des bons de commande de la part du maître d'ouvrage et de la facturation de l'ensemble des prestations réalisées.

1.5. Décomposition en tranches, lots, ou phases

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

2. CONDITION DE LA CONSULTATION

2.1. Modifications de détails au dossier de consultation

La Communauté de communes se réserve le droit d'apporter au plus tard DIX (10) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans élever aucune réclamation à ce sujet.

2.2. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est limité à QUATRE-VINGT-DIX (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.3. Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site : <http://www.e-megalisbretagne.org/>.

Ce dernier comprend :

- L'acte d'engagement ATTRI1 (AE) ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- Le cahier des clauses particulières (CCP) ;
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) ;
- Le présent règlement de consultation (RC) ;
- Un modèle d'attestation d'intervention.

3. MODALITES DE TRANSMISSIONS DES OFFRES

3.1. Déroulement de la procédure

Les offres seront remises sur support informatique via la plateforme Mégalis au plus tard le jeudi 22 octobre 2026 à 12h.

Aucune offre au format papier ne sera acceptée. La transmission des documents sur un support physique électronique n'est pas autorisée.

Les offres qui seraient remises après la date et l'heure limites précitées ne seront pas retenues.

3.2. Contenu de l'offre

Le dossier de consultation contiendra OBLIGATOIREMENT les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature DC1
- Déclaration du candidat DC2
- L'acte d'engagement (AE) ATTRI1 : à compléter obligatoirement, daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises ayant vocation à être titulaires du marché.
Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants de premier rang désignés au marché (annexe de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance).
L'acte d'engagement reprendra également les délais de réalisation de la mission.
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) rempli, daté et signé.
- Le cahier des clauses particulières (CCP) à accepter, signé en dernière page et paraphé sur les précédentes.
- Un rapport technique précisant :
 - les moyens humains mis en œuvre (et notamment le personnel technique pour les interventions et le personnel administratif pour le suivi et le traitement des bons de commande et la gestion des interventions) ;
 - les références ;
 - les matériels utilisés pour réaliser les prestations ;
 - les méthodes d'intervention en précisant le type de biocide utilisé ;
- Le certificat de qualification « BIOCIDES » pour chaque utilisateur désigné ;
- L'acte d'agrément pour les structures relevant du domaine de l'insertion professionnelle.

3.3. Signature de l'offre

Il est possible pour les candidats de ne pas signer leur offre. Seule l'offre retenue sera signée électroniquement. Il sera demandé au candidat attributaire de se munir d'un certificat électronique.

Les candidats sont invités à privilégier le format de signature PADES, cela facilitant les échanges de fichiers une fois le marché notifié.

L'outil de signature proposé par la plateforme Megalis vous permettra de signer facilement vos documents dans ce format.

4. SELECTION ET JUGEMENT DES OFFRES

La recevabilité des candidatures est appréciée au regard des conditions suivantes :

- Être autorisé à soumissionner à un marché public et avoir fourni un dossier de candidature complet ; en cas de pièces absentes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur pourra inviter ces candidats à compléter leur dossier de candidature et informer de cette possibilité l'ensemble des autres candidats ;
- Avoir les capacités professionnelles, techniques et financières d'exécuter le marché.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Valeur technique : 60%
- Prix : 40 %

La valeur technique sera jugée en fonction du rapport technique, de la capacité de l'entreprise à intervenir rapidement, ainsi que des références de l'entreprise. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de prendre des renseignements sur l'entreprise auprès des collectivités ayant fait appel à cette entreprise antérieurement.

Le représentant du pouvoir adjudicateur peut, en accord avec le candidat retenu, procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

5. ATTRIBUTION DU MARCHE

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise, dans un délai de 5 jours francs à compter de la réception de la demande du pouvoir adjudicateur, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales délivrés par les administrations et organismes compétents prévus.

Ces pièces doivent être produites par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché. Il est toutefois laissé aux candidats la liberté de fournir lesdites pièces dès la remise de l'offre.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

À tout moment, le pouvoir adjudicateur peut mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements techniques complémentaires qui seraient nécessaires à leur candidature, les candidats devront adresser leur demande à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné uniquement via la plate-forme Mégalis.

7. DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION

Le 22 septembre 2026.